



PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire
du 29 juin 2020**

Présidence : Mme Rachel Gueissaz
Secrétaire : Mme Stéphanie Bassi
Scrutateurs : M. Stéphane Mermod et Mme Francesca Biermann
Huissier : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 18 mai 2020 pour le

lundi 29 juin à 20h00
au Centre sportif des Champs de la Joux

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination du bureau 2020-2021
7. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2020
8. Nomination d'un/e suppléant/e à la commission de l'Urbanisme

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis et rapports-préavis municipaux suivants:

9. No 20-01 Approbation du volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois
10. No 20-02 Exonération des taxes communales du nouvel EMS - décompte
11. No 20-03 Salle de gymnastique de L'Auberson - Travaux de rénovation de la toiture et de la cuisine ainsi que la réfection des façades
12. No20-04 Travaux d'entretien urgents - Piscine des Replans
13. No 20-05 Rapport-préavis sur la motion de M. Laurent Buchs « Installation de toilette au refuge de la Combette verte»
14. No 20-06 Rapport-préavis sur le postulat de M. Yvan Pahud « Pour le climat: Action un enfant, un arbre»
15. No 20-07 Nouveau Plan de la distribution de l'eau (PDDE) – Prospection hydrogéologique, réalisation d'un puits sur le site de Mouille Faison
16. Examen des comptes et de la gestion 2019
17. Postulat A. Bonnevaux
18. Motion N. Gueissaz
19. Interpellations, propositions, questions

Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux Conseillers pour une séance hors les murs de l'Espace Alexei Jaccard, du fait de l'épidémie de Covid-19, et remercie les services techniques ainsi que HStudio pour l'organisation et la préparation de la salle du Centre sportif selon les directives reçues par la Préfecture.

Mme la Présidente implore la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée et ouvre la séance du Conseil.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Olivier Guignard, Yvan Pahud, Lionel-Numa Presenti.

42 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 10 sont excusé-e-s, 1 absent.

Sont excusé-e-s :

Pour le PS : M. Jean Bietry, Mme Catherine Imhof, M. Eric Jutzet, M. Hubert Liechti, M. Jean-Samuel Py, M. Reinhard Scholz

Pour le PLR : M. Thierry Dumoulin, M. Philippe Gueissaz, M. Olivier Troyon

Pour l'UDC : M. Laurent Buchs

Sont absent-e-s :

Pour le UDC : M. Stephan Bögli

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme la Présidente annonce une modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points 17 Postulat Alain Bonnevaux – « Pour un audit général et complet de tous les dicastères et services communaux par une société d'audit entièrement neutre et indépendante » et point 18 Motion Numa Gueissaz « Pour un soutien aux énergies renouvelables sur la commune : centrales solaires participatives ».

Mme la Présidente soumet l'ordre du jour modifié au vote, lequel est accepté à l'unanimité, sans discussion préalable.

2. Assermentations

Mme la Présidente informe le Conseil des démissions de MM. Hubert Liechti et Reinhard Scholz. Leurs lettres seront lues au point 4 des communications du Bureau du Conseil.

Le groupe PLR présente Mme Christelle Bietry en remplacement de Monsieur Denis Montandon.

Le groupe PS présente 2 personnes, Mesdames Claudia Napoleone et Tsetsegdelger Heintz en remplacement de Messieurs Reinhard Scholz et Hubert Liechti.

Le groupe UDC présente Madame Noémie Augsburg, en remplacement de Monsieur Yvan Pahud, élu à la Municipalité.

Mme la Présidente invite Mesdames Claudia Napoleone, Tsetsegdelger Heintz, Noémie Augsburg et Christelle Bietry à s'avancer.

L'assemblée se lève et Mesdames Claudia Napoleone, Tsetsegdelger Heintz, Noémie Augsburg et Christelle Bietry prêtent serment.

Mme la Présidente leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle. Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors à 46.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal.

La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

- **Mme la Présidente** annonce la réception de deux lettres de démission l'une de Monsieur Reinhard Scholz et Monsieur Hubert Liechti et en donne lecture.
- **Mme la Présidente** rend réponse à Monsieur Bonnevaux suite à sa question concernant le préavis pour crédits complémentaires : le Conseil peut-il refuser le préavis ? Que se passerait-il si c'était le cas ? Réponse de Mme Amélie Ramoni-Perret, du Services des Communes et du Logement : « Le Conseil est toujours libre de refuser un préavis. Dans ce cas, la décision du Conseil n'a qu'une incidence politique montrant le mécontentement du Conseil. En effet, les

montants engagés restent dus, le refus n'ayant aucune incidence sur les comptes communaux ».

- **Mme la Présidente** annonce le plan de protection demandé par la Préfecture pour assurer la tenue de la séance de ce soir (distanciation, matériel de protection et de désinfection, distinction des voies d'entrée et de sortie), il a semblé plus sage au bureau d'annuler la sortie initialement prévue samedi 27 juin dernier. Pour les mêmes raisons, il n'y a exceptionnellement pas d'apéritif de fin d'année de législature ce soir.

5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

M. Nathan Stader, pour un stage pratique en qualité de médiaticien, avec effet au 3 février 2020 ;

M. Alexandre Monti, en remplacement de M. Julien Gonthier, auxiliaire à la déchèterie communale, avec effet au 22 février 2020 ;

Mme Lora Matthey, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 1er avril 2020 ;

Mme Marie Desirella Sambacaille, en qualité d'aide-concierge à 50%, pour un CDD depuis le 11 mai 2020 pour une durée de 10 mois via Prolog-emploi ;

M. Ivan Wieland, en qualité de monteur-appareilleur, avec effet au 1er juillet 2020 ;

M. Antonin Criblez, en qualité de responsable du garage communal, avec effet au 3 août 2020 ; Mme Ajla Cohaderevic, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 3 août 2020 ;

M. Kacper Izdebski, en qualité d'apprenti employé de commerce, avec effet au 3 août 2020 ;

M. Baptiste Cachin, en qualité d'apprenti agent d'exploitation, voirie, avec effet au 3 août 2020 ; Mme Ella Leguéré, pour un stage pratique en qualité de médiaticienne, avec effet au 3 août 2020 ;

M. Yann Egger, en qualité d'employé polyvalent, avec effet au 1er octobre 2020.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions. La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir leur droit à la retraite de :

M. Michel Previtali, responsable de l'entretien des véhicules et du garage, pour le 30 septembre 2020 ;

M. Christian Graf, menuisier au Secteur des bâtiments, pour le 30 septembre 2020.

Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et leur souhaitons une longue et agréable retraite.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

Une demande de naturalisation dont l'origine est tunisienne.

3. Réorganisation des archives communales

La première phase de la réorganisation des archives communales est terminée. Les archives sont actuellement en cours de conditionnement et de répertoriage en vue d'avoir un inventaire complet, exhaustif et professionnel de nos documents historiques, ainsi que nos archives courantes. Les locaux ont été entièrement vidés et l'installation du mobilier est en cours avec la participation de requérants de l'EVAM que nous tenons à remercier.

4. Eclairage public

Des tests seront effectués cet été dans plusieurs quartiers, les riverains des secteurs concernés seront informés au préalable et consultés au terme de ces tests. Voici les secteurs concernés par l'extinction nocturne :

- Quartier du Maquis, soit les chemins des Cerfs, du Couchant et des Granges ; Avenue Jaques-Dalcroze et le chemin de la Tille
- Quartier du Stand, soit la place et la rue du Stand, ainsi que la rue de la Promenade
- Quartier du Progrès, chemin des Mouilles et zone d'activité du Platon

- Rue des Pâquerettes
- Rue des Métiers
- Rues du Jura, des Anémones et chemin de la Tine
- Rues du Levant et des Adreys ainsi que le quartier du Crêt-Martin.

Période et durée du test : 3 août – 7 septembre 2020

Heures d'extinction : 00h30 à 05h00

5. MPGA Collège de la Gare

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé, le 14 janvier 2020, la modification du Plan Général d'affectation « Collège de la Gare ».

6. Zone réservée communale

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé, le 14 janvier 2020, la mise en place d'une zone réservée communale. Cette décision, accompagnée des voies de recours, a été notifiée auprès des opposants.

Les opposants n'ont pas fait valoir leur droit de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Suite à cette approbation, le Service du Développement Territorial nous a indiqué, ainsi qu'auprès des propriétaires fonciers, qu'il renonce à la zone réservée cantonale pour les parcelles nos 1992, 3015, 3838 et 3839.

7. Révision du Plan Général d'Affectation (PGA)

La procédure de révision du PGA se poursuit entre le bureau mandataire Team Plus et le groupe de travail communal à raison d'environ une séance par mois.

La commission d'urbanisme du Conseil Communal a été invitée à participer à ces séances et est représentée par deux conseillers communaux.

8. Elaboration du Plan d'affectation (PA) « Rue du Temple » L'Auberson

Un dossier composé du plan et de son règlement, du rapport justificatif selon l'article 47OAT, ainsi que d'une note technique sur les dangers d'effondrement a été envoyé auprès des services cantonaux en date du 14 janvier 2020 pour examen préalable.

Suite au retour positif des services cantonaux, la mise à l'enquête publique est publiée du 13 juin au 12 juillet 2020.

9. Société Coopérative d'habitation DomaHabitare sise Avenue des Gittaz 9

La coopérative, représentée par une commission spéciale, le collectif des Gittaz ainsi qu'une délégation communale s'est rencontrée en fin d'année 2019 pour discuter de l'avenir de ce bâtiment et, en particulier, de sa légalité au regard des règlements cantonaux et communaux.

DomaHabitare souhaite déposer une nouvelle demande de permis de construire afin de terminer ce chantier et ainsi obtenir un permis d'habiter.

10. Nouvelle salle de gymnastique VD2 au Collège de la Gare

Durant la phase d'avant-projet, et faisant suite à des sondages et analyses, il a été constaté que les terres situées sous l'implantation du futur bâtiment étaient polluées.

Une étude géotechnique a été exécutée afin de définir l'emprise des secteurs touchés par cette pollution. Demandé par la Direction Générale de l'Environnement (DGE), un complément à cette étude a été réalisé et envoyé auprès du service cantonal.

Cette nouvelle donnée a retardé le planning prévisionnel mentionné sur le préavis municipal n° 17-11. A ce jour, la phase d'établissement de projet est en cours.

11. Travaux d'agrandissement de la caserne du SDIS

Publiée du 16 novembre 2019 au 15 décembre 2019, la mise à l'enquête n'a suscité aucune opposition et le permis de construire a pu être délivré le 13 janvier 2020.

La phase appels d'offres étant terminée, les entreprises vont pouvoir débiter les travaux rapidement afin de garantir la mise hors d'eau de l'agrandissement avant l'hiver prochain.

12. Solde des comptes énergie

Les taxes énergétiques encaissées en 2020, qui se rapportent sur la consommation 2019, représentent Chf 145'705.55. Des projets antérieurs à 2019 échus ou abandonnés de sorte qu'en 2020, le budget total à disposition représente Chf 223'052.60. En 2020, 92 demandes ont été traitées pour des promesses de subside à hauteur de Chf 175'203.15.

Le détail des demandes 2020 porte sur 35 vélos électriques (budget épuisé), 22 abonnements ½ tarif (solde de Chf 840 ou 28 abonnements ½ tarif encore à disposition), et 35 projets (photovoltaïque, thermique, appareils ménagers). Nous relevons la subvention pour la pose de 2 bornes de recharge électrique.

13. Squat La Baz/Le Pantographe

La Municipalité déplore l'occupation illicite par un « collectif pour la culture » (le Pantographe) et par divers activistes d'une annexe située sur la parcelle de l'usine de la Rue des Rasses. Le propriétaire des lieux mis devant le fait accompli, a agi par la voie judiciaire pour obtenir une décision permettant la libération de l'immeuble. Une telle occupation présente des risques pour la sécurité, en effet les différents bâtiments, occupés illégalement, sont insalubres, inhabitables et non sécurisés.

Le site ne pouvant être valorisé dans l'immédiat en raison d'une procédure judiciaire en cours au sujet de la pollution des sols, le propriétaire a lancé un concours d'idées pour l'occupation temporaire du site. Toute association, tout collectif ou groupement a été invité à soumettre un projet à vocation culturelle pour l'occupation temporaire du site. Ce projet devra reposer sur un engagement ferme à agir dans le cadre de la légalité (aucune occupation forcée ou illicite, respect des normes et règlements urbanistiques) et dans le cadre d'une relation de confiance avec le propriétaire.

14. Petite Casba Sàrl

La Police du commerce vaudoise a considéré que La Petite Casba Sàrl ne pouvait plus être exploitée en tant que cabane de montagne (art. 3, al. g LADB), les conditions d'exploitation sont soumises à une licence d'établissement qui doit être délivrée par le même service. Pour obtenir une telle licence, le SDT a invité la Commune, ainsi que les exploitants, à constituer un dossier d'examen préalable au vu des contraintes hors zone à bâtir du site. La Municipalité a interpellé Mme la Cheffe du département, Christelle Luisier Brodard en expliquant les particularités de ce lieu. La Conseillère d'Etat a demandé de fournir à son service un dossier détaillé afin de pouvoir se déterminer sur la procédure à suivre.

15. Réorganisation de l'ADNV

En date du 14 mai 2020, le Comité exécutif de l'ADNV – dont la commune de Sainte-Croix fait partie - a validé à l'unanimité le concept de la nouvelle ADNV, constitué de 3 volets (stratégie, organisation et financement) articulés autour de l'accompagnement de ses membres. L'association activera dès le 1er janvier 2021, une organisation dont la présence sur le terrain est renforcée. L'opération permettra notamment, au terme de la période stratégique 2021-2024, d'augmenter de 50% les fonds à disposition des projets et de l'accompagnement des membres, sans augmentation des cotisations économiques et touristiques actuelles.

Des comités locaux, au nombre de trois sur le périmètre du Nord vaudois seront créés à Orbe, Sainte-Croix et Yverdon et se verront investis de la mission déléguée de sélectionner des projets de portée locale qui seront soutenus par les équipes ADNV et financés au travers d'une bourse de Chf 100'000.-.

16. Rapid Responder

Le dispositif cantonal des urgences pré-hospitalières (DisCUP) fait l'objet d'un suivi de la part de la Direction Générale de la Santé, afin qu'il s'adapte à l'évolution des besoins régionaux et cantonaux tout en prenant compte de nouvelles stratégies d'intervention dans ce domaine. La tendance actuelle dans la région Nord vaudoise montre une augmentation des besoins d'interventions des ambulances au niveau de la région Yverdonnoise, en particulier la nuit. Cette situation amène aujourd'hui l'ambulance de Sainte-Croix à fréquemment stationner en Plaine la nuit afin de soutenir les besoins de cette région, au détriment de sa présence à Sainte-Croix la nuit.

Sur la base de ces constats, la Commission pour les mesures sanitaires d'urgences préhospitalières (CMSU) a préavisé favorablement le projet qui consiste à renforcer le dispositif des urgences sur le Balcon du Jura par la présence permanente durant la nuit d'un Rapid Responder au RSBJ. Ce Rapid Responder est un ambulancier diplômé, disposant d'une grande expérience professionnelle, rattaché au CSU-nvb. Il peut intervenir rapidement de façon autonome, en stabilisant le patient dans l'attente d'une ambulance, si celle-ci est jugée nécessaire.

Cette décision a l'avantage d'assurer la présence d'un dispositif d'intervention d'urgence préhospitalier de nuit en continu sur le Balcon du Jura.

17. Manifestations estivales

La Municipalité, après avoir consulté ses partenaires, a décidé de reporter à août 2021 la prochaine édition du Festival des Terroirs, ainsi que le traditionnel concert dans les pâturages. Une réflexion est en cours quant au déroulement des festivités du 1er août sur le Balcon du Jura.

18. T'est timbré

Le commerce local a été durement éprouvé durant ce confinement. Les Communes de Sainte-Croix et Bullet, en collaboration avec la Société industrielle et commerciale, ont validé une contribution financière de Chf 35'000.- pour une action « T'est timbré » incitant à consommer local sur le Balcon du Jura. Il s'agit de sensibiliser le citoyen à l'importance de soutenir les commerces et entreprises locales. Un montant de Chf 20.- sera versé par les communes aux ménages ayant récolté 10 timbres parmi les acteurs locaux pour récompenser leur fidélité. L'édition du journal local du 26 juin revient en détail sur cette action.

19. Coronavirus

La Municipalité a suivi attentivement l'évolution de l'épidémie de coronavirus. Des réflexions ont été menées afin de pouvoir, au besoin, répondre rapidement et efficacement à la progression du virus. En date du 13 mars, le plan de continuité d'activité PCA a été mis en œuvre, afin d'assurer la continuité des prestations indispensables à la collectivité, ainsi que la protection des collaborateurs dans leurs charges respectives. La Municipalité a collaboré étroitement avec l'Etat-major cantonal de conduite EMCC, la Préfecture du Nord vaudois, le RSBJ et les différents acteurs locaux et cantonaux.

Dans un premier temps, il a été décidé de fermer les locaux/salles communales, les guichets de l'administration communale, ainsi que d'interdire l'accès aux places publiques. Une permanence téléphonique a été assurée durant toute cette période. Une cellule de crise composée de la Municipalité et des chefs de service s'est réunie régulièrement par visioconférence pour assurer les missions à la collectivité et le suivi des consignes édictées par le Conseil fédéral et l'OFSP.

Dans un deuxième temps, les collaborateurs vulnérables ont été mis à pieds et il a été demandé de privilégier le télétravail pour ceux dont les tâches le permettaient. Un tournus a été mis en place dans les différents services. La réallocation des ressources a permis, entre-autres, d'assurer la continuité des activités prioritaires, comme l'ouverture de la déchèterie de la Combe-de-Ville. Des communications internes ont été transmises aux collaborateurs sur la progression de la situation et des mesures prises au sein de l'administration communale pour les protéger, ainsi que leur entourage.

La reprise des activités communales et la réouverture des guichets de l'administration se sont faits progressivement et en fonction des directives du Conseil fédéral. Dès le 4 mai, reprise des activités à la normale pour tous les collaborateurs, tout en privilégiant le télétravail. Le 11 mai, réouverture des

guichets de l'administration communale le matin uniquement. A partir du 8 juin, ouverture des guichets aux horaires habituels.

La Municipalité a communiqué régulièrement en collaboration avec le Journal de Sainte-Croix avec des articles hebdomadaires ou sous forme de flyers, pour certains en commun avec la Commune de Bullet. Un réseau de solidarité pour les personnes nécessitant de l'aide a été mis sur pied et plusieurs sociétés se sont mobilisées pour les soutenir au quotidien. La Municipalité les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur dévouement durant cette période difficile.

Toutes les mesures mises en place ont permis la poursuite des activités communales de base pour l'ensemble de la collectivité. La Municipalité tient à remercier tous les collaborateurs communaux pour leur implication et leur polyvalence dans les tâches qui leur ont été attribuées durant cette période particulière dans un esprit de collaboration, de solidarité et d'entraide.

La discussion est ouverte.

M. Michael Mollet demande pour le point 10 – nouvelle salle de gymnastique – si la Municipalité peut articuler un chiffre pour ces travaux de dépollution et le retard que cela va engendrer.

M. le Municipal Olivier Guignard explique que la dépollution a déjà coûté Chf 80'000.- Il articule le chiffre de Chf 7 à 800'000.- de dépassement qui comprend plusieurs solutions, soit une dépollution complète, soit des mesures des structures des fondations, soit des radiés avec des isolations spécifiques, soit une élimination totale du volume qui est supposé pollué. Ce sont les estimations actuelles, mais il a été décidé de garder une estimation plus élevée pour éviter les surprises. On espère que lors de la fouille, l'endroit soit moins pollué que prévu. Suite aux analyses effectuées, le Canton, alarmé, est intervenu et a imposé cette procédure. Le coût total du projet reste comme initialement prévu dans les Chf 7'000'000.-

M. Michael Mollet demande quel est le retard dans les travaux.

M. Olivier Guignard indique que la Municipalité imaginait un début des travaux début 2021 mais vu les problèmes de pollution, le calendrier risque d'être reporté de quelques mois. Un crédit complémentaire sera certainement demandé en automne suite aux dépassements expliqués précédemment ; au mois de mars 2021, le préavis final de la construction de cette salle de gymnastique sera proposé au Conseil. Les travaux sont planifiés sur 18 mois.

M. Hugues Gander demande pour le point 19 – Coronavirus – ce qu'il advient des contrats salaire-horaire (par exemple pour les personnes donnant les devoirs surveillés ou les patrouilleuses scolaires). Ces personnes ont-elles été rémunérées ?

M. le Syndic Cédric Roten répond que la Municipalité a décidé de payer les heures aux personnes bénéficiant de ces contrats en se basant sur la moyenne de leurs revenus en 2019.

M. Michel Bühler intervient au sujet du point 16 - Rapid Responder – et se demande s'il s'agit d'une amélioration ou si la population perd un service.

M. le Syndic Cédric Roten s'excuse pour le terme anglophone. Il faut savoir que les urgences pré-hospitalières sont gérées par la région et c'est le canton qui finance et qui a la gouvernance. La Canton gère les ambulances à Sainte-Croix-Yverdon-La Broye, la nuit. Quand une ambulance d'Yverdon est appelée pour intervenir, et qu'un deuxième appel doit faire intervenir l'ambulance de Ste-Croix, celle-ci doit se trouver à Vuiteboeuf pour assurer les 15 minutes de sécurité. Si un 3^{ème} appel devait intervenir, l'ambulance de Ste-Croix ne pourrait plus intervenir dans ces délais. La proposition qui est faite avec le Rapid Responder, donne la possibilité d'avoir un ambulancier qui séjourne toutes les nuits exclusivement à Sainte-Croix et qui intervient depuis Ste-Croix. Lors d'interventions sur le Balcon du Jura, cet ambulancier part depuis l'hôpital et intervient directement sur site, donc beaucoup plus rapidement que si l'ambulance se trouve au pied de la côte. Son analyse permettra de gérer toutes les situations et soit appeler en la REGA pour les cas les plus graves, soit d'apporter les premiers soins en attendant l'ambulance d'Yverdon, soit décommander celle-ci si la situation ne nécessite pas son intervention. Ce nouveau dispositif tient bien à renforcer la couverture sanitaire et permettra également de faire preuve d'économie. Une série d'indicateurs ont été mis sur pied et seront évalués dans 6 mois, afin de s'assurer que le modèle proposé réponde aux besoins. Cette nouvelle organisation ne modifie pas le dispositif REMU, toujours en fonction jour et nuit, les médecins intervenant avec une voiture médicalisée.

M. Jean-René Marquet souhaite avoir des précisions concernant la recherche d'un employé pour le garage communal et demande pourquoi deux annonces sont parues.

M. le Municipal Yvan Pahud intervient en soulignant la difficulté de trouver des personnes qualifiées. Suite à la première annonce, la Municipalité a reçu 7-8 dossiers, un profil en était ressorti mais ne correspondait pas totalement au poste. C'est après la deuxième annonce que la Municipalité a trouvé un jeune homme qui a le profil désiré et qui est en plus de la région.

M. Alain Bonnevaux demande pour le point 7 – Révision général du plan d'affectation - pourquoi il n'y a eu que deux commissaires lors des séances de l'urbanisme et donc que tous les groupes politiques n'ont pas été représentés.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti tient à rappeler que la Municipalité, pour travailler sur ce plan d'affectation, a proposé à la Commission des séances de travail. Lors de la première séance, tous les représentants n'étaient pas présents et la décision avait été prise que la suite se ferait avec les personnes présentes. Il rappelle que ce n'est pas le Service de l'Urbanisme qui convoque la Commission mais bien son président.

M. Alain Bonnevaux demande que lors des prochaines séances tous les groupes soient représentés et que les commissaires soient tous convoqués.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

6. Nomination du bureau 2020-2021

Président	Andreas Zurbrügg, PS
1er vice-président	Dionisio Baptista, PLR
2ème vice-président	Stéphane Mermod, PS
1ère scrutatrice	Francesca Biermann, UDC
2ème scrutateur	Basile Geiser, PS
1er scrutateur suppléant	Numa Gueissaz, PLR
2ème scrutateur suppléant	Alain Bonnevaux, UDC

7. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2020

Mme la Présidente donne la parole aux chefs de groupe.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Pierre-Alain Gerber (4 + 2 suppléants)

1. Mme Claudia Napoleone
2. M. Basile Geiser
3. M. Xavier Veuthey
4. M. Moussa Cissé

Suppléants PS

1. M. Eric Jutzet
2. M. Stéphane Mermod

Pour le groupe PLR, la parole est à M. Jean-Bruno Wettstein (3 + 2 suppléants)

1. Mme Rachel Gueissaz - rapportrice
2. M. Jean-Bruno Wettstein
3. M. Dionisio Baptista

Suppléants PLR

1. Thierry Magnin
2. Philippe Gueissaz

Pour le groupe UDC, la parole est à M. Michaël Mollet (2 + 2 suppléants)

1. M. Francesca Biermann
2. M. Jean-René Marguet

Suppléants UDC

1. M. Laurent Buchs
2. M. Stefan Bögli

Mme la Présidente soumet ces nominations au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Mme la Présidente félicite les nouveaux commissaires, leur souhaite une belle semaine de gestion et leur indique que le calendrier leur sera envoyé en fin d'année 2020.

8. Nomination d'un-e suppléant-e à la commission de l'Urbanisme

Mme la Présidente donne la parole à M. Pierre-Alain Gerber pour la nomination d'un membre suppléant PS. Il s'agit de M. Eric Jutzet.

Mme la Présidente soumet cette nomination au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

9. No 20-01 Approbation du volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord Vaudois

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Bruno Wettstein en remplacement de M. Thierry Dumoulin, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis Municipal No 20-01 s'est réunie le lundi 2 mars à 19h00, au Technopôle de Sainte-Croix. Elle était composée de Madame Isabelle Dessonnaz, Messieurs Pierre-Alain Gerber, Hugues Gander, Bernhard Klaus, Alain Bonnevaux et Thierry Dumoulin, rapporteur. Jean-Bruno Wettstein était excusé.

La Municipalité était représentée par Messieurs, Lionel-Numa Pesenti, Municipal de l'Urbanisme et Jean-François Gander, Chef du service de l'Urbanisme, remplaçant Monsieur Cédric Roten, retenu dans le cadre de la présentation aux communes du PDR. La commission tient à les remercier pour leur disponibilité et les informations utiles qu'ils nous ont fournies et notamment une présentation résumée des enjeux du PDR.

En effet, à partir des lois fédérales et cantonales en vigueur sur l'aménagement du territoire, le PDR doit permettre de coordonner les thématiques touchant notamment la mobilité, les emplois, les zones à bâtir, les ressources naturelles et l'énergie. Il constitue un lien entre le Plan directeur cantonal et le Plan d'affectation communal.

Le PDR comporte un diagnostic du territoire, un volet stratégique et un volet opérationnel. Les Conseils communaux ne se prononcent que sur le volet stratégique. Ce dernier définit tout d'abord 5 enjeux issus du diagnostic, à savoir :

1. Un patrimoine paysager, naturel et bâti remarquable
2. Une économie diversifiée
3. Une mobilité maîtrisée et durable
4. Des centres denses et attractifs :
5. Une gestion durable de l'environnement et des ressources.

Chaque enjeu est décliné en objectifs à l'horizon 15-25 ans, puis détaillé en lignes d'actions. Ces lignes d'actions seront reprises dans le volet opérationnel et concrétisées sous forme de mesures. A titre d'exemple figure en annexe la mesure 4.1h permettant de consolider et dynamiser le centre régional de Sainte-Croix.

Il est important que notre Conseil accepte le volet stratégique de ce PDR, car par la suite les mesures qui en découleront seront importantes pour le bon développement de Sainte-Croix et bénéficieront d'une contribution de l'ADNV.

Tous les législatifs des 70 communes concernées devront avoir voté d'ici juin 2020, après quoi il sera soumis au Conseil d'Etat.

EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **d'accepter** le volet stratégique du Plan directeur Régional du Nord vaudois

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 20-01. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 45 oui.

10. No 20-02 Exonération des taxes communales du nouvel EMS – décompte

Le rapport de la commission est lu par Mme Isabelle Dessonnaz, rapportrice.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis cité ci-dessus s'est réunie le mardi 3 mars 2020 de 19h à 19h40 dans la salle du Cochet.

Elle était composée de Mesdames Elena Court, Laurence Varela, Messieurs Antonio Buyo, Jean-René Marguet, Claude Michaud en remplacement de Jean-Samuel Py, et de la soussignée. M. Sébastien Pavid était absent et non excusé.

Lors de cette séance étaient présents MM Cédric Roten, syndic, ainsi que Jean-Michel Brandt, boursier communal. Ils ont pu donner toutes les explications nécessaires et ont répondu à nos questions, ce dont nous les remercions.

Ce rapport a ceci de particulier qu'il demande de prendre acte d'un décompte lié à la construction de notre EMS.

Rapidement il s'est avéré qu'il était difficile de « voter » contre, car il s'agit finalement d'entendre le détail des comptes lié à l'acceptation de l'exonération de taxes déjà acceptée par le conseil en octobre 2014.

Ceci n'a pas empêché la commission de poser des questions sur les comptes présentés.

Déjà, le fait de faire figurer l'assainissement des infrastructures interroge. En fait, les travaux (canalisations, écoulements, éclairage public, ...) sont liés à cette construction, mais auraient dû être réalisés de toute manière ; seul le calendrier-même de ces travaux peut être imputé directement à l'EMS. Les décomptes présentés relatifs aux diverses taxes (introduction d'eau, eaux usées et évacuation des déchets) sont cohérents avec la demande faite lors du préavis de 2014. S'ils ne sont portés à notre connaissance que 6 ans après, c'est que l'estimation fiscale du bâtiment, qui permet de les chiffrer avec exactitude, n'est connue que depuis quelques mois.

En fait, seul le montant de 58'570 Chf (occupation du domaine publique) pourrait être remis en question, car le fait de renoncer à son encaissement grèvera les finances communales sur l'année 2019, et est une décision émanant de la Municipalité.

Pour rappel, l'exonération telle que prévue des taxes avait pour but d'une part de montrer au canton que la Commune soutenait ce projet et s'investissait, d'autre part elle permettait au RSBJ de financer via ces économies des travaux nécessaires à cette réalisation, comme le tunnel qui était devisé à 900'000 Chf (coût final 700'000 francs).

Il s'est donc posé la question pertinente de savoir si le RSBJ avait besoin de ce dernier « cadeau » de 58'570 Chf, et s'il avait connaissance du projet municipal d'abandonner cet encaissement. Il nous a été répondu que le RSBJ avait pu avancer des arguments convaincants ; des surcoûts conséquents ont été engendrés comme le passage du nombre de salle-de-bains de 35 à 66 (il a fallu créer une salle-de-bain par chambre, et non pas une pour 2 chambres comme projeté, prix de cela 700'00 Chf), la création nécessaire d'un abri sur les places de livraison des repas, très exposées, la réfection de la rampe d'accès qui présentait des problèmes de par sa configuration, ou encore la climatisation de locaux trop chauds, comme la pharmacie. Il est aussi tenu compte du fait que la Commune dispose de 50 places de parc « offertes » par le RSBJ.

La Municipalité a dès lors proposé de clôturer cette facture, dans l'esprit de ce qui avait été initié en 2014. Il faut également se rappeler que le RSBJ paie, ainsi que convenu, plus de Chf 31'000.- à la Commune chaque année pour l'épuration et l'impôt foncier.

La Commission remercie MM Roten et Brandt pour toutes les réponses apportées, et vous recommande, à la majorité, d'adopter ce préavis

EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **De prendre acte** du décompte de l'abandon des taxes communales liées à la construction du nouvel EMS. La Commune a participé pour Chf 2'576'044.-

Que l'abandon de la facture de l'occupation du domaine public de Chf 58'570.- engendrera une charge extraordinaire du bouclage des comptes 2019.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 20-02. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 45 oui.

M. Hugues Gander intervient pour remercier le plénum d'avoir soutenu ce préavis. Il aurait été délicat au RSBJ d'assumer cette charge. Lors des constructions concernant le domaine de la santé à l'État de Vaud il y a 2 poids, 2 mesures. le RSBJ est surveillé de très près par le contrôle cantonal des finances, dont l'État a investi dans l'EMS pour Chf 22'145'000 francs, et le RSBJ doit tenir cette cible. Ce n'est pas le cas pour l'hôpital Riviera-Chablais qui a un dépassement à la construction de Chf 9'000'000.- M. Hugues Gander souhaite également informer l'Assemblée que le RSBJ va se rallier à la centrale de chauffage bois communale, qui implique une « bouffée d'oxygène » pour le bois de la commune, car cela équivaut à 1'000'000 de kW/h par année.

No 20-03 Salle de gymnastique de l'Auberson, travaux de rénovation de la toiture et de la cuisine ainsi que la réfection des façades

Le rapport de la commission est lu par M. Olivier Favre, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 20-03 s'est réunie le mercredi 4 mars 2020 à 19h00 à la salle de gymnastique de L'Auberson. Elle était composée de Madame Marie-Claire André Mollet, Maria Caramia, Messieurs Joël Herminjard, Bernhard Klaus, Jean-Michel Bolens (remplaçant Basile Geiser), Jean-Samuel Py (remplaçant Claude Michaud), et du rapporteur soussigné.

La municipalité était représentée par Monsieur Sylvain Fasola (remplaçant Monsieur Olivier Guignard (malade))

L'Administration communale était représentée par Monsieur Jean-François Gander, chef de Service Urbanisme et Bâtiments et Monsieur John Lambert, contremaître.

La commission tient à remercier le représentant de la municipalité, ainsi que ceux de l'administration communale pour leur disponibilité, ainsi que pour les réponses et explications données à toutes nos questions.

Nous commençons la commission par une visite de la cuisine, un regard sur les façades extérieures et une observation de la toiture depuis le galetas. Monsieur Lambert avec l'appui de Monsieur Gander nous expose les divers travaux planifiés ainsi que les raisons de ces rénovations.

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola relève que ces rénovations ont été projetées via le plan d'investissement. Ces modernisations et restaurations se justifient par un entretien normal des bâtiments communaux également hors du centre de Sainte-Croix et une homogénéité de cet immeuble pour faciliter la location et donc le rendement locatif.

Au vu de la qualité de rédaction et des nombreux détails fournis dans ce préavis, peu de questions sont posées. En voici deux :

Pourquoi se contenter de 21m² de panneaux photovoltaïques, alors que le toit permet une installation beaucoup plus conséquente ?

Il existe un projet (étude) de plus grande envergure sur la commune de Sainte -Croix pour un déploiement plus global et plus rentable sur certains toits plats de nos bâtiments communaux. Cela engendrera moins de nuisances urbanistiques et permet un contrôle des coûts sur ce préavis. La capacité de panneaux photovoltaïques proposée suffit pour une autoconsommation de cette bâtisse.

Certains membres de cette commission sont en désaccord avec cette proposition et ces explications et le font savoir en argumentant qu'ils préféreraient plus de panneaux photovoltaïques sur un toit aussi bien exposé ou pas du tout.

Pourquoi lors de la réfection des façades ne pas prévoir une isolation périphérique ?

Sur ce genre de structure il est préférable de et plus judicieux de proposer une enveloppe thermique depuis l'intérieur. Comme une réfection des peintures intérieures a été faite en 2017 cela n'est pas à l'ordre du jour.

Des informations sur la valeur locative et les charges de ce bâtiment sont souhaitées. Nos interlocuteurs ne peuvent y répondre directement. Monsieur Gander me propose de fournir ces précisions ultérieurement afin de les inclure dans mon rapport.

Revenus locatifs pour l'année 2019

Location écoles	Chf	12'600.00
Location à l'année	Chf	2'046.00
Manifestation	Chf	3'410.00
Total 2019	Chf	18'056.00

Les locations à l'année concernent les sociétés gym des hommes, gym des aînés, tennis de table, sté de jeunesse et Pro Senectute.

Les frais fixes d'entretien pour l'année 2019

Eau potable	Chf	329.10
Electricité	Chf	818.10
Huile de chauffage	Chf	10'346.25
Maintenance chaudière	Chf	435.10
Total 2019	Chf	11'928.55

Les frais d'entretien pour l'année 2019 (selon budget de fonctionnement)

Révision citerne mazout	Chf	2'046.30
Mise aux normes chauffage	Chf	928.00
Ramonage	Chf	408.00
Equipement audio	Chf	4'556.60
Peinture vestiaires	Chf	10'445.35
Peinture corridor	Chf	156.80
Entretien portes d'entrée	Chf	1'250.05
Mise aux normes électricité	Chf	2'892.75
Total 2019	Chf	22'683.85

La commission avec 6 pour et une abstention, vous propose la conclusion suivante :

EN CONCLUSION

Après délibération et fondé sur ce qui précède, la majorité des membres de votre commission vous propose de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de la toiture et de la cuisine ainsi que la réfection des façades;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 430'000.-**. Le compte N° 9143.20.03 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction des subventions et aides, par le compte N° 356.1.3311 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au budget 2021.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la commune sera de l'ordre de **Chf 44'550.-** la première année en tenant compte des intérêts (1.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 10 années, le coût représente **Chf 43'000.-** avec annuité constante.

Fin de citation

M. Joël Herminjard souhaite déposer un amendement :

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Sur le toit de la salle de gymnastique de L'Auberson, il est prévu dans le préavis 20-03 d'installer environ 21m² de panneaux photovoltaïques pour une production annuelle de 4'000kWh (cela correspond à une puissance d'environ 4kWc).

Ce toit est particulièrement bien exposé et sa surface pourrait accueillir environ 3x plus de panneaux photovoltaïques. Pourquoi donc ne pas le faire maintenant ?

Voici quelques arguments en faveur de cette augmentation de production électrique :

1. Certainement qu'une grande partie de ce conseil est d'accord pour dire que nous devons réduire nos émissions de CO₂ et favoriser les développements durables. Même si c'est une contribution modeste nous devons la faire.
2. Une installation plus grande permet d'avoir un prix d'installation au kW bien plus avantageux. Renseignement pris auprès d'un professionnel de la place, une installation de 12kW coûte 27'000 CHF alors que les 4kW du préavis coûtent 16'500 CHF (devis du même professionnel). Avec 12kW de puissance, le prix du kW revient à 2'250 CHF alors que le prix pour 4kW revient à 4'125 CHF le kW. La raison est simple : le temps d'installation varie peu entre une installation de 4kW ou de 12kW. Le retour sur investissement est donc plus court avec une plus grande installation.
3. Les panneaux photovoltaïques qui seront installés ont une garantie d'usine de 25 ans (remplacement en cas de défaut). C'est bien supérieur au temps qu'il faut pour que la vente de l'électricité rembourse l'investissement consenti. La commune ne va pas devenir riche, mais c'est une certitude, la commune va gagner de l'argent en faisant cet investissement.

Il est vrai que l'investissement pour la commune est plus important avec une plus grande installation. Mais comme les subventions augmentent aussi avec la surface installée, le montant supplémentaire que la commune devra investir par rapport à la proposition du préavis est d'environ 6'000 CHF.

Si j'ai bien compris, il n'est pas de la compétence du conseil communal de modifier le contenu d'un préavis. Toutefois, je ne souhaite pas que l'on refuse ce préavis et que les travaux ne puissent débiter. Ma proposition est donc d'amender les conclusions de ce préavis en modifiant le montant de Chf 420'000.—à Chf 430'000.-. Cela permettra à la municipalité de réaliser une installation d'environ 12kWc afin de couvrir les besoins en électricité de 3 à 4 ménages.

Fin de citation

La discussion est ouverte

M. Jean-Bruno Wettstein intervient pour souligner que cette proposition est intéressante mais se demande pourquoi celle-ci n'a pas été faite à la commission de l'Energie. Il indique que la motion de M. Numa Gueissaz va plus loin dans la réflexion que cet amendement, en demandant une vision plus large à la Municipalité et d'investir à bon escient.

M. Joël Herminjard souligne que si la Commune, au travers de la commission de l'Energie et de cette motion, aimerait installer des panneaux photovoltaïques sur des toits où le rendement financier est encore plus favorable, il soutiendra ces futures demandes. Toutefois si pour ce toit les travaux ne sont pas faits maintenant, ils ne le seront jamais. La question est claire, ce toit étant bien exposé, et la commune ne perdant pas d'argent, il est essentiel d'augmenter les kWc, d'où le dépôt de cet amendement.

M. Bernhard Klaus précise en disant qu'à L'Auberson la météo est plus clémente et se déclare favorable à cet amendement.

M. Numa Gueissaz ne pense pas que cet amendement et son postulat soient en contradiction mais plutôt complémentaires. L'amendement de M. Herminjard est pertinent tant sur le plan économique qu'écologique et y apporte son soutien.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente clôt la discussion et soumet au vote l'amendement M. Joël Herminjard. Celui-ci est accepté par 45 oui.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions amendées du préavis 20-03. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 45 oui.

11. No 20-04 Travaux d'entretien urgents – Piscine des Replans

Le rapport de la commission est lu par M. Tristan Merminod, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 3 mars 2020 à la salle de la Municipalité et était composée de M. Michel Bahrami, M. Jean-Michel Bolens, M. Jean-Claude Piquet, M. Jean-Philippe Favre, M. Thierry Magnin Mme Claudine Gaillard (Absente et excusée), et M. Tristan Merminod, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Yvan Pahud et le bousier communal M. Jean-Michel Brandt.

M. Yvan Pahud nous a présenté le présent préavis, soit la révision des filtres à sable qui consiste avec la pose de protections cathodiques et le remplacement des tableaux de commande et de régulation, et ceci pour un montant de CHF 100'000.-.

Sans ce travail indispensable, la piscine ne pourrait pas réouvrir pour la saison 2020, et même les suivantes, car les analyses de l'eau faites l'année passée ont montré des lacunes, ceci dû au système de traitement.

En parallèle, M. Yvan Pahud nous a présenté le futur projet pour la nouvelle piscine qui vient d'être remis à la Municipalité. Un projet qui a été demandé le 27 mars 2017 et reçu tardivement soit que début 2020.

Après nous avoir présenté le présent préavis, M. Yvan Pahud a répondu aux questions des commissaires :

- L'ensemble des commissaires trouvent le montant des travaux très excessifs

Réponse : filtre énorme (12 tonnes de sable) et travaux très conséquents

- Pourrions-nous réutiliser les filtres pour la nouvelle piscine ?

Réponse : aucune garantie à ce stade

Ensuite, la discussion s'est orientée vers le projet de la future piscine. L'ensemble des commissaires ont trouvé le délai pour la remise du projet beaucoup trop long. M. Yvan Pahud nous a expliqué qu'il avait repris ce projet en cours de route et que celui-ci était en attente depuis plusieurs mois. Il a exigé de l'architecte que le projet soit soumis à la Municipalité lors de la rédaction du présent préavis. Il voyait mal demander au conseil un crédit pour des travaux urgents sans que celui-ci soit informé du résultat du

préavis d'étude. Il rappelle également que le projet n'est pas porté par la Commune mais par le comité bénévole de la Société Coopérative de la piscine. Il salue le travail de ceux-ci.

La commission exprime un vœu et demande que la totalité des conseillers et conseillères communaux soient mis au courant de l'avancement du projet pour cette nouvelle piscine et ceci avant la fin de cette année.

Toute la commission est d'accord pour dire que la piscine est indispensable pour Sainte-Croix.

Fondé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité moins une abstention que la commission vous propose d'accepter le préavis N°20-04 tel que présenté par la Municipalité

EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à participer financièrement aux travaux urgents des installations de la piscine de Ste-Croix.
- **d'accorder** le crédit nécessaire **de Chf 100'000.-**. Le compte 9165.20.04 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la part de Bullet, par le compte 170.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2021.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 18'920.- la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 18'400. - avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Jean-Philippe Favre intervient en précisant que lors de la commission, lui-même et M. Piguet avaient fait part de leur étonnement face au traitement du préavis 17-02, préavis voté le 27 mars 2017, pour un montant de Chf 30'000.-. Selon les informations reçues par Monsieur le Municipal Y. Pahud, une réponse a été reçue au mois de février 2020, soit trois ans après. Il est surpris par ce délai de réponse. Dès lors, il s'interroge sur le suivi, non seulement de ce préavis mais le suivi général des préavis au sein de la Commune.

M. le Municipal Yvan Pahud explique qu'il a fallu attendre 3 ans pour que le bureau d'architectes rende le mandat à la Municipalité. Pour soumettre ce préavis-ci prévu initialement au mois de mars, la Municipalité a exigé une réponse sur le projet du préavis 17-02 qui intègre deux variantes : la première variante propose un projet à 5 millions qui comprend la rénovation de l'existante piscine non couverte et une deuxième variante propose un projet à 12 millions avec une piscine couverte. Il souhaite cependant apporter quelques compléments ; le préavis 20-04 était urgent au mois de mars afin de ne pas compromettre la belle saison. En raison du Covid 19, la Municipalité a engagé Chf 25'000.- afin de pouvoir ouvrir la piscine et ainsi assurer la pérennité de cette saison. Ce montant comprend le changement des vannes. Le préavis proposait initialement le changement des filtres, du tableau de commande ainsi que le traitement de l'eau par chlorage. Suite à la visite sur place de l'entreprise qui va assurer les travaux, il s'est avéré qu'il n'y aurait pas besoin de changer les filtres. A ce jour, le traitement de l'eau est satisfaisant. Les Chf 100'000.- demandés ce soir ne seront donc pas intégralement engagés. Un bilan à la fin de la saison sera fait et sans doute faudra-t-il également changer le tableau de commande, qui date d'une vingtaine d'années. La Municipalité remercie le Conseil d'accepter le préavis tel quel et assure que les montants ne seront pas dépensés si des travaux ne sont pas nécessaires.

M. Jean-Philippe Favre réitère sa question sur le suivi général et le traitement des préavis par la Municipalité.

M. le Municipal Yvan Pahud ne souhaite pas répondre sur les autres préavis mais sur ce préavis-ci, il insiste sur le fait qu'il a fallu trois ans pour avoir un projet. Il assure que d'ici la fin de l'année un projet complet sera présenté.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 20-04. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 45 oui.

12. N° 20-05 motion de M. Laurent Buchs « installation de toilette au refuge de la Combette verte »

Le rapport de la commission est lu par M. Michel Bühler en remplacement de Mme Catherine Imhof, rapportrice.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission chargée d'examiner le rapport-préavis No 20-05 s'est réunie le mardi 3 mars 2020 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée de Messieurs Michel Bühler, Olivier Troyon, Michaël Mollet et de la rapportrice soussignée.

MM. Munhib Cohaderevic, Xavier Veuthey et Laurent Buchs étaient absents et non excusés. MM. Munhib Cohaderevic et Xavier Veuthey n'ayant pas reçu les documents peuvent être considérés comme excusés. Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal, MM. Grégoire Wyss et Benoît Margot étaient présents pour répondre aux questions. Nous les remercions de leur disponibilité, des compléments d'information et des réponses qu'ils nous ont apportés.

La Combette verte est un lieu de passage ou un refuge qui doit rester ouvert toute l'année. Ce lieu magnifique est très fréquenté ce qui est positif, mais l'absence de toilette se fait inévitablement sentir dans les abords du chalet.

La commune a donc décidé de faire un essai sur 6 mois, de mai à octobre en mettant en place une toilette de type « Toitot », comme le proposent les motionnaires. Un essai sur une période de six mois se justifie par le fait que les gens ne vont pas forcément utiliser les toilettes à disposition.

Le coût total sera de l'ordre de Chf 2'000.- débité sur le budget ordinaire. Ce prix comprend l'installation des toilettes « Toitot », une vidange et un nettoyage par semaine durant 6 mois.

Si cette opération s'avère satisfaisante et couronnée de succès, elle sera renouvelée les années suivantes. Pour information, ce n'est pas une motion qui aurait dû être déposée mais plutôt un postulat ou une interpellation afin d'être directement traitée par la Municipalité, ce qui relève de ses compétences.

Nous vous proposons de modifier le préavis et les conclusions comme suit :

Le titre du préavis de M. Laurent Buchs devient un postulat « Installation de toilette au refuge de la Combette verte ».

La modification est acceptée à l'unanimité par la commission.

EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **d'adopter** la réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Buchs « installation de toilette au refuge de la Combette verte ».

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente clôt la discussion et soumet au vote l'amendement de la commission. Celui-ci est accepté tel quel par 45 oui.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions amendées du préavis 20-05. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 45 oui.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti souhaite apporter un complément à ce sujet et informe que les toilettes seront installées dans le courant de la semaine.

13. N° 20-06 Postulat de M. Yvan Pahud « Pour le climat : Action un enfant, un arbre »

Le rapport de la commission est lu par M. Michael Mollet en remplacement de M. Olivier Troyon, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis municipal n°20-06 s'est réunie le mardi 3 mars dernier en salle de la Municipalité.

Elle était composée de Madame Catherine Imhof ainsi que de Messieurs Michel Bühler, Michaël Mollet et du rapporteur soussigné Olivier Troyon.

Messieurs, Xavier Veuthey, Laurent Buchs et Munhib Cohaderevic étaient absents et non excusés.

La commission étant composée des mêmes membres que celle siégeant précédemment, les membres présents acceptent la proposition du rapporteur de poursuivre directement la séance. Celle-ci a donc débuté à 19h30.

Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal, Messieurs Grégoire Wyss, Chef de service et Benoît Margot, Garde forestier, étaient présents. Nous les remercions de leur disponibilité, des compléments d'informations qu'ils nous ont apportés ainsi que des réponses données à toutes nos questions.

Monsieur Benoît Margot, Garde-forestier, a pu s'exprimer devant la commission en un exposé très complet et passionnant sur notre patrimoine forestier. Son état passé, son évolution, dû au changement climatique et les modifications apportées à son exploitation durant les dernières décennies.

Sans entrer dans les détails, nous constatons qu'aujourd'hui la forêt gagne généralement du terrain dans notre région. Si une gestion soignée de cette ressource garantit le repeuplement, la sous exploitation de nos pâturages en est la cause principale. Le réchauffement climatique favorisant quant à lui l'arrivée de nouvelles espèces à notre altitude.

Aussi, en observant les grands espaces provoqués par des événements naturels, tel que l'ouragan Lothar en 1999, il est intéressant de constater qu'après une période de 20 ans environs la nature a rattrapé les plantations effectuées par l'homme, avec l'avantage d'apporter une diversité des espèces, créant ainsi une nouvelle forêt globalement plus saine et résistante.

Le mode d'exploitation utilisé dans la région, dit de « mise en lumière », qui consiste à abattre relativement massivement en un endroit donné, ainsi qu'une régénération laissée à la nature, peut donc être comparée aux cicatrices de Lothar encore visible aujourd'hui, mais dont les espaces créés sont riches en espèces variées.

La forêt oblige à la patience....

Dès lors, ce n'est plus que dans quelques cas particuliers qu'il est procédé aux travaux de plantations, généralement de monoculture, ce qui représente en moyenne une centaine de jeunes pousses par année. Nombre insuffisant pour valablement organiser des actions telles que le demande le postulat de M. Pahud.

La commission relève toutefois que les services communaux sont toujours à disposition lors de demandes particulières des écoles ou d'autres formations qui désirent connaître le monde de la forêt. Certains professeurs le font déjà et quelques classes de Sainte-Croix ont bénéficié du savoir-faire de ce service.

La commission ne peut donc qu'encourager les écoles à s'approcher de nos forestiers dans le cadre des cours qui traiteraient de ce sujet.

EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **d'adopter** la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Pahud « pour le climat : Action un enfant, un arbre »

Fin de citation

La discussion est ouverte

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 20-06. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 45 oui.

14. N° 20-07 Nouveau Plan de la distribution de l'eau (PDDE) – Prospection hydrogéologique, réalisation d'un puits sur le site de Mouille Faison

Le rapport de la commission est lu par M. Pierre-Alain Gerber, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 8 juin à 19h00 à la salle du Mont-des-Cerfs.

Elle était composée de Michel Bahrami, Marcel Cloux, Olivier Troyon, Tristan Merminod, Michaël Mollet et Pierre-Alain Gerber, rapporteur.

Thierry Magnin était excusé et non remplacé.

La Municipalité était représentée par M. Lionel-Numa Pesenti accompagnée par M. Grégoire Wyss, chef de service. Nous les remercions pour leurs renseignements et les réponses aux questions posées.

M. Lionel-Numa Pesenti présente un bref historique des premières étapes du nouveau (PDDE) comprenant déjà deux préavis (N°15-14 et N°17-06) largement accepté par notre Conseil depuis 2015. Il souligne que toutes les options futures devront répondre à trois critères : qualitatif, quantitatif et économique.

M. Grégoire Wyss répond aux différentes questions techniques des travaux à venir. Les premières prospections étant positives sur le site de Mouille Faison, il est intéressant de pousser plus loin les recherches sur le site et de faire avancer le dossier pour la validation des conditions d'exploitation de la ressource. Cette prospection a servi à affiner les principaux critères de coûts des travaux ; les choix de diamètre, de profondeur du puit, et des moyens de forage.

A l'heure actuelle, les ressources des Dénériaz et des Auges nous fournissent des débits d'environ 1'000 L/mn en période normale. Le nouveau puit devrait être selon le premier forage estimé à environ 1'200 L/mn avec de l'eau de qualité équivalente aux sources du vallon des Dénériaz.

Il y a d'autres avantages déterminants ; la proximité de la ressource, et la zone supérieure du bassin de captage n'est que peu habitée. Cela devrait permettre de ne pas trop impacter les intérêts particuliers de chacun en fonction des impératifs nécessaires pour assurer une protection efficace des eaux publiques. Une couche étanche de septante mètres d'épaisseur devrait protéger l'aquifère des eaux d'infiltration et de l'activité agricole sur cette zone.

La qualité des eaux en Suisse a souvent fait la une de l'actualité ces derniers temps. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) avait révélé, à la mi-août, que la substance chlorothalonil avait été détectée dans 31 stations de mesure des eaux souterraines. Dans 20 cas, la limite légale de 0,1 microgramme par litre a été dépassée.

Nous avons de l'eau de très bonne qualité venant de nos sources qui approvisionnent environ 80% de nos besoins dans des périodes normales, le reste est couvert par les puits d'Onnens de L'ACRG (Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson). Ce n'est pas le cas en période de sécheresse et la crise climatique que nous connaissons ne fera qu'empirer notre dépendance à la plaine.

Heureusement, notre région n'est pas concernée par les cultures utilisant ces produits phytosanitaires contrairement aux sources de plaine.

Au premier janvier 2020, la Confédération confirme sa volonté de faire respecter les normes en vigueur. Cela justifie clairement la recherche de nouvelles ressources, de faire les bons choix à la suite des résultats de ce préavis pour finaliser le PDDE et de garder les anciens captages des Dénériaz et de la Mouille-Mougnon en fonction des coûts.

Ainsi, à l'unanimité de ses membres, la commission a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis No 20-07 telles que présentées par la Municipalité.

EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de prospections hydrogéologiques via quelques forages de reconnaissance;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 311'250.-, le compte 9144.20.07 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement après déduction des subventions, par le compte 810.3311 sur une période maximale de 15 ans, la première fois au budget 2021.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 25'420.- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 15 ans, le coût représente Chf 23'325.- avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Hugues Gander indique qu'un projet de géothermie est en cours vers l'EMS et une concession de l'État de Vaud a été obtenue. Il tient à rassurer, au vu du passage à la CAD, que le RSBJ abandonnera cette concession, ainsi il n'y aura plus motif de conflit. Il encourage le Conseil à soutenir ce préavis.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 20-07. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 45 oui.

15. Examen des comptes et de la gestion 2019

Conformément à l'art. 66 al. 2 du règlement du Conseil communal, dispensée de lire l'entier du rapport de la commission chargée d'examiner les comptes et la gestion de l'année 2018, Francesca Biermann donne lecture des conclusions de ce dernier.

Citation

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité, vu le rapport de sa commission, vu la réponse de la Municipalité aux vœux formulés par ladite commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **entendu** le rapport de sa commission de gestion
- **approuve** les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente passe en revue les comptes 2019.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente clôt la discussion sur le rapport de gestion 2019 et le soumet au vote. Celui-ci est accepté tel quel à 45 oui.

Mme la Présidente clôt la discussion sur les comptes 2019 et les soumet au vote. Ceux-ci sont acceptés tels quels à 45 oui.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les réponses aux vœux de la Commission de gestion 2019.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente clôt la discussion sur les réponses aux vœux de la Commission de gestion 2019 et les soumet au vote. Celles-ci sont acceptées telles quelles à 45 oui.

Mme la Présidente relit les conclusions du rapport de la Commission de gestion 2019 et soumet au vote. Celles-ci sont acceptées telles quelles à 45 oui.

16. Postulat Alain Bonnevaux « Pour un audit général et complet de tous les dicastères et services communaux par une société d'audit entièrement neutre et indépendante »

Mme la Présidente invite M. Alain Bonnevaux à venir donner lecture de son postulat.

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Pour faire suite à la séance du conseil communal du 09 décembre 2019 et à la demande du bureau du conseil, de la Présidente du Conseil et des préfets, je transforme donc la motion en postulat.

Je propose à ce conseil communal de bien vouloir, selon le règlement du Conseil, soutenir et prendre en considération le postulat suivant :

La Municipalité de Ste-Croix étudiera et rapportera dans les plus brefs délais la possibilité de procéder à un audit général et complet de tous les dicastères et services de la commune par une société entièrement neutre et indépendante. Et d'en évaluer le coût.

Pourquoi un audit ?

Vu la baisse des revenus, de l'augmentation constante des charges, de la diminution des contribuables et de la future péréquation qui s'annonce certainement moins généreuse.

De l'augmentation inexorable de notre dette qui va avoisiner les 50 millions, donc des hausses obligatoires des impôts et toujours moins de revenus.

A quoi sert un audit ?

Un audit sert à identifier les difficultés et les efforts à faire pour pouvoir budgéter, financer et développer notre commune de manière sereine et pérenne, en relevant également ce qui va bien.

Un audit sert surtout à donner à la Municipalité un fil conducteur qui pourrait servir aux prochaines autorités dès 2021.

Le but d'un audit n'est pas de couper de têtes ou de licencier des employés. Mais bien pour améliorer les fonctionnements et les résultats de notre commune.

Un audit n'est pas un match gauche-droite, ou il y a un perdant, mais surtout que des gagnants pour responsabiliser chaque Conseillère et Conseiller communal en pensant à ceux qui vont suivre et nous suivre et nous remplacer en leur laissant un bel avenir et pas une dette trop lourde.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, les grandes lignes de mon postulat et je demande à ce conseil de bien vouloir le prendre en considération pour le transmettre soit en commission soit à la Municipalité.

Merci de votre attention.

Fin de citation

La discussion est ouverte

M. Helmut Tannenberger intervient en disant qu'un audit est lourd et est généralement demandé lors de gros dysfonctionnement. Le rapport de gestion a été accepté et explique que cet audit est inutile. La commission de gestion fait son travail chaque année et cet audit indiquerait qu'elle ne fait pas son travail de contrôle. Il propose de ne pas soutenir ce postulat.

Mme Laurence Varela intervient en disant qu'elle invite M. Bonnevaux et l'ensemble du Conseil à se référer au rapport de la gestion et elle rappelle que la société Fidinter a aussi fait un rapport succinct où la Commune est évaluée ; ce rapport, dont seule la conclusion est insérée dans la brochure édicté par la Commune pour la Commission de gestion, est disponible dans son intégralité, sur demande auprès du greffe communal. Il serait pertinent de se plonger dans ce rapport avant de prendre de telles décisions qui à son sens, sont lourdes de conséquences. Le rapport de la société Fidinter amène déjà beaucoup d'éléments au postulat de M. Bonnevaux et elle indique qu'elle refusera aussi ce postulat.

M. Paul-André Simon souhaite une réflexion générale sur les charges de l'Etat. Les charges sont de plus en plus importantes et il faudrait être attentif pour les prochaines années. Dans plusieurs préavis, des coûts supplémentaires sont demandés sans que le Conseil soit consulté. La crise économique est à nos portes et il serait important de faire un état des lieux. Il ne tient pas à soutenir absolument ce postulat, mais souhaite qu'une réflexion générale sur les dépenses soit menée.

M. le Syndic Cédric Roten remercie la commission de gestion qui a pu constater que la commune de Sainte-Croix gère sans dysfonctionnement au mieux des ressources disponibles. Si le but du postulat proposé par Monsieur Bonnevaux est de réaliser un diagnostic sur la structure et l'organisation de la commune et de son exécutif ; de proposer des changements qui sont nécessaires afin de disposer d'une organisation moderne et efficiente au plus tard au début de la prochaine législature 2021-2026 en portant un regard extérieur et critique sur l'organisation afin de mettre sur pied un outil de travail ; de mettre en valeur la commune et mais également les gens et les employés qui la composent ; si cela permet d'améliorer l'efficacité et le fonctionnement de votre commune, il faut soutenir ce postulat même s'il a un coût. Cela ne veut pas dire que la Municipalité fait mal son travail, mais qu'elle peut faire mieux, et donc il faut le renvoyer à la Municipalité pour qu'elle puisse proposer un préavis. Par contre, si le but recherché est d'essayer de trouver ce qui dysfonctionne, il faut se remettre à la commission de gestion qui a fait un rapport complet et a pu analyser le fonctionnement de tous les services et relever effectivement que, globalement, tout fonctionne selon les normes en vigueur.

M. Alain Bonnevaux explique qu'il ne critique pas la Municipalité. Il a voté positivement par ailleurs pour les comptes 2019. Il souhaite une amélioration et explique que dans son rapport la commission de gestion indique que la Municipalité a la volonté d'une augmentation de la population mais dans les faits, la population diminue. Il se demande comment faire pour attirer des nouveaux habitants. Il se questionne sur les nuitées, les endroits où les touristes peuvent passer la nuit. Il souhaite une vraie réflexion sur les différents services. Comme l'indique le rapport de gestion, il y a un potentiel d'amélioration. Le but n'est pas de couper des têtes, c'est de trouver des améliorations sur la gestion de la commune. Si on prend un autre point, la vente et l'achat de terrains, il demande si tous les bâtiments de la commune sont nécessaires, ou ne faudrait-il pas en vendre quelques-uns. Cela permettrait d'économiser sur les investissements sur l'entretien, la réparation pour tenir à jour ces bâtiments. Au niveau des finances, il y a toujours moins de possibilités d'autofinancement. Au vu de la crise, et des élections à venir et ainsi de nouvelles autorités, il est temps de faire cette analyse.

M. Hugues Gander précise que lorsqu'il était Municipal de 1994 à 2012, un groupe avait été constitué en présence de Monsieur Campiche qui était responsable du SCRIS à Lausanne, le Directeur de Swisscom,

Monsieur le syndic de Mauborget, Monsieur Meyer, et des membres de la Municipalité. Actuellement, au vu de la demande déposée par M. Bonnevaux, il semblerait que la constitution d'un groupe de prospection serait plus pertinente qu'un audit. Il invite donc à refuser ce postulat.

M. Jean-Bruno Wettstein souligne que M. Alain Bonnevaux parle plus de promotion économique que d'un audit. Si des dysfonctionnements sont à relever, il est de la responsabilité individuelle de chacun de faire son devoir civique et de demander des précisions aux services concernés. Il ajoute que la Ville de Lausanne est coutumière des audits qui ont coûté des millions à la commune pour un maigre résultat. Il ne soutiendra pas ce postulat.

M. Alain Bonnevaux indique que le prix des audits dépend des objectifs demandés. Il souhaite une intervention neutre pour faire ce travail et non pas une commission prospective. Il craint un manque de neutralité si ce sont des personnes de la région qui font une analyse. Il demande qu'une entreprise neutre soit mandatée.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente clôt la discussion et soumet au vote le postulat pour le renvoi à la Municipalité. Le renvoi à la Municipalité est refusé par 16 oui, 27 non et 2 abstentions.

Mme la Présidente clôt la discussion et, suite à la demande soutenue par 5 Conseillers, soumet au vote le postulat pour un renvoi à l'examen d'une commission. Le renvoi à l'examen d'une commission est accepté par 11 oui.

M. Jean-Claude Piguet souhaite un nouveau vote pour vérification, au vu des résultats serrés. 11 conseillers acceptent une nouvelle fois le renvoi à une commission.

M. René Allenbach s'oppose à ce résultat et demande une nouvelle fois un vote. 11 conseillers acceptent encore une fois le renvoi à une commission.

Mme la Présidente demande à l'assemblée de retrouver son calme et clôt la discussion et le vote sur cet objet. Elle rappelle que le postulat de M. Bonnevaux sera examiné par une commission qui sera nommée par le bureau pour le prochain Conseil communal.

17. Motion « Pour un soutien aux énergies renouvelables sur la commune : centrales solaires participatives »

Mme la Présidente invite M. Numa Gueissaz à venir donner lecture de sa motion.

Citation

Madame la présidente, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Au conseil de décembre, M. Herminjard a fait part de son étonnement quant à la non-construction de panneaux solaire sur les bâtiments de la commune. Le Municipal Monsieur O. Guignard a répondu que la commune était limitée par le plafond d'endettement.

Si la commune ne peut pas investir, vu le cadre légal et ses capacités financières, ses citoyens le peuvent peut-être !

En effet, des villes comme Renens, Genève, Lausanne ou encore Delémont ont lancé avec succès le modèle de centrale solaire participative. Ce concept repose sur la commune, qui met à disposition l'un de ses toits, et sur les habitants de la commune, qui, via un financement participatif, peuvent investir dans la construction d'une centrale de production d'électricité propre et locale.

L'avantage de cette méthode et qu'elle permet à la commune de réaliser son potentiel de production photovoltaïque, de baisser ses charges, et, il faut encore l'ajouter, cela donne une belle image de notre commune : une commune écologique, engagée, dynamique, et ensoleillée (effectivement, à Sainte-Croix en hiver il y a du soleil !). De plus, pour habitants qui investissent dans la centrale participative, l'avantage est clair : ils deviennent des acteurs de la transition écologique en gagnant un peu d'argent. Cette motion demande donc à la municipalité de :

- 1) Entrer en contact avec les communes qui ont déjà lancé des démarches similaires, afin d'apprendre des processus qui ont déjà eu lieu ailleurs en Suisse ;

- 2) Identifier les bâtiments qui se prêtent le plus à cette démarche (bonne orientation au soleil, autoconsommation élevée). Je pense que la commission de l'énergie pourrait participer à cette démarche ;
- 3) Etablir un budget approximatif pour les bâtiments sélectionnés ;
- 4) Etudier le règlement communal pour voir si une telle opération est possible, et si ce n'est pas le cas, de faire un préavis pour le modifier.

Par la suite, la commune pourra favoriser et soutenir (par exemple au niveau de la communication) la mise en place d'un financement participatif, « crowdfunding ».

Il est demandé que le délai soit fixé à 6 mois.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette motion,

Fin de citation

La discussion est ouverte

M. Joël Herminjard se réjouit d'une telle initiative et de pouvoir proposer des panneaux photovoltaïques sur les toits. Si cette motion est acceptée, il demande qu'elle soit prise en considération très rapidement. Il craint qu'avec une lenteur administrative, de nouveaux projets ne voient pas le jour. Il est convaincu que le retour sur investissement est très favorable à la commune. Il soutiendra cette motion.

M. Jean-Claude Piguet explique que le Conseil ne peut refuser, mais afin que le traitement de cette motion soit fait de manière rapide, il est possible au motionnaire de demander un délai de réponse raisonnable mais impératif et le suggère à Monsieur Gueissaz pour sa motion.

Mme la Présidente précise que dans le règlement communal à l'art. 50, il est stipulé que, une fois prise en considération, la Municipalité doit impérativement traiter la motion et y répondre dans un délai de 6 mois, ou à défaut dans l'année qui suit le dépôt de la proposition par un rapport sur la motion l'étude ou le projet de décision. Donc un délai de 6 mois, au maximum un an, pour une réponse de la Municipalité.

M. Numa Gueissaz demande une modification de sa motion en précisant un de réponse délai à 6 mois. Il propose à Mme la Présidence de modifier les conclusions avec la notion de ce délai.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente clôt la discussion et soumet au vote la motion avec la modification demandée pour un renvoi à la Municipalité. Le renvoi à la Municipalité est accepté par 43 oui et 2 abstentions.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti intervient en précisant que la Municipalité n'est pas contre ce vote et sera attentive aux futures demandes. Par contre, il souhaite rappeler que le label Cité de l'énergie ne traite pas seulement la question de la consommation des bâtiments mais également celle des véhicules, de la chaleur, des lampadaires, de la piscine, etc. D'ici quelques temps, un rappel sera fait sur les critères de l'obtention d'un tel label et comment la commune de Ste-Croix a pu le garder après plusieurs audits. De plus, il espère que par cette motion les propriétaires privés soient également attentifs quant à l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques ou thermiques. La Municipalité est souvent pointée du doigt et accusée de ne pas faire assez avec ses 90 bâtiments, mais il rappelle qu'il y a de nombreux autres propriétaires. Il espère que chacun va prendre conscience de la manière de se chauffer ou de consommer.

18. Interpellations, propositions, questions

M. Jean-René Marguet revient sur son intervention concernant la réouverture du magasin Denner le dimanche matin. Il avait demandé à la Municipalité de prendre contact avec le Canton qui avait répondu que la commune de Ste-Croix n'était pas suffisamment touristique pour obtenir une telle dérogation. Or, il aimerait revenir sur le préavis 19-15 - Masterplan touristique qui mentionne deux points importants sur les 6 objectifs : tendre vers un tourisme de loisirs et excursionnistes à un tourisme de séjour. Il faut considérer que le tourisme de séjour risque de rapporter plus d'argent que les simples excursionnistes. Le service de la promotion et de l'économie met sur la table pour les 4 prochaines années, la somme de Chf 361'012.- pour faire un Masterplan touristique quatre saisons. Cela semble contradictoire avec le refus d'une dérogation pour l'ouverture du magasin Denner le dimanche matin. On a vu ce que le Covid a eu

comme incidence sur notre commune avec des trains bondés, l'abondance de randonnées pédestres et en vélos. M. Marguet souhaite que la Municipalité reprenne le dossier avec le Canton afin de valoriser notre région comme région touristique. Il pense que si notre Conseil vote à mains levées, cela donnera un peu plus de poids à ces discussions. De plus, il indique qu'il a pris contact avec le gérant du Denner pour savoir si cette requête était toujours d'actualité et ce dernier a confirmé son intérêt pour une réouverture le dimanche.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti rappelle que la question de l'ouverture des commerces le dimanche est plus complexe que la simple problématique de la zone touristique. Une des parties de la réponse a été donnée par Monsieur Marguet : selon les critères cantonaux, Sainte-Croix n'est pas une zone touristique à fort potentiel comme le sont Montreux ou Leysin. Il est vrai que dans sa réponse, le Canton souhaitait faire une planification cantonale des zones touristiques et ne plus faire du cas par cas. L'autre point noir dans ce dossier, c'est la Loi sur le travail, car si la région n'obtient pas la dérogation de zone touristique, il est impossible de faire travailler du personnel le dimanche.

M. le Municipal Yvan Pahud indique que son collègue a rappelé les bases légales. Le Canton finance un Masterplan qui a été voté en 2019 mais celui-ci n'a pas encore été validé au niveau du Canton. Les discussions peuvent encore s'ouvrir d'ici là lorsque ce financement aura été accepté par le Canton.

M. Michel Bühler souhaite relever que durant la période Covid, malgré la peur de chacun, il y a des gens qui ont continué à faire leur travail. Il tient à saluer les caissières de la COOP et de la Migros, les employées de la commune, qui ont permis à la population de continuer à vivre. Il souhaite remercier la Municipalité qui a admirablement bien géré cette crise. Comme il n'est pas du pouvoir du Conseil de donner une augmentation aux employés des entreprises privées, il demande à la Municipalité la possibilité d'augmenter les bas salaires des employés communaux, non pas sous forme de primes mais sous forme d'augmentation salariale.

M. Jean-Michel Bolens souhaite relever la qualité sonore des débats de cette soirée. Il pense que ça apaise les débats et remercie HStudio pour son travail. Il demande que pour la suite, il soit possible de réunir le Conseil dans les mêmes conditions. Il souhaite un devis avec une sonorisation plus adaptée.

Mme la Présidente indique que des discussions sont en cours au bureau du Conseil pour que la sonorisation soit revue pour les prochaines années. Cette discussion devra être menée avec la Municipalité par le prochain président.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente prend la parole pour clore sa présidence.

Citation

Me voilà arrivée ce soir au terme de cette année de présidence. Une année quelque peu différente de celle qu'ont pu connaître mes prédécesseurs : une épidémie mondiale telle que celle du Covid-19, ça ne nous était encore jamais arrivé... et espérons qu'une telle « surprise » ne s'invite pas une nouvelle fois dans les années à venir.

Une année qui fut pour moi riche en enseignements, que ce soit entre autres par l'apprentissage des règlements communaux, ou encore la découverte de l'art de représenter sa commune et de préparer des discours adéquats pour chaque occasion. Il y a beaucoup de choses à apprendre lorsqu'on devient Présidente d'une commune. Certains sujets sont plus ardues que d'autres et il s'agit parfois de remettre plusieurs fois l'ouvrage sur le métier pour enfin comprendre les procédures et les appliquer de la bonne manière.

Une année qui fut riche également en rebondissements et qui a nécessité de la part des membres du Bureau, mais également de vous toutes et tous, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, une grande adaptabilité face à de nombreux changements : annulation du Conseil du mois de mars, report et annulation de la sortie du Conseil, report de la Commission de gestion... Cette situation a bien entendu généré son lot de questions, d'incompréhensions et de tensions, mais je tiens ici à vous remercier toutes et tous pour la patience dont vous avez su faire preuve, l'appui apporté pour gérer ces situations parfois difficiles et pour la confiance témoignée tout au long de ces mois écoulés.

Je tiens également à remercier chaleureusement le secrétaire communal, Monsieur Stéphane Champod, et le greffe, en la personne de Madame Susy Sinisi, qui ont été également fortement sollicités durant cette année peu commune. Mes remerciements vont également au Service technique de la Commune et aux concierges qui œuvrent tout au long de l'année, et encore plus ce soir pour cette séance hors les murs habituels de l'Espace Alexei Jaccard, pour préparer la salle du Conseil afin de nous permettre de siéger dans de bonnes conditions.

Une année de présidence est toujours bien remplie, même quand il n'y a pas d'épidémie. Elle est riche de rencontres et de découvertes, que ce soit au niveau des sociétés locales, des habitants de notre commune, des représentants de communes avoisinantes également. Je souhaite à chacune et à chacun d'oser une fois dans sa vie faire cette expérience.

Je suis heureuse ce soir de transmettre la cloche du Conseil à Andreas Zurbrügg, à qui je souhaite de connaître une très belle année de présidence, moins « chamboulée » que celle que nous venons toutes et tous de vivre.

Fin de citation

Mme la Présidente remet la cloche à M. Andreas Zurbrügg et lui passe la parole.

Citation

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez. Il est vrai que je suis au début de ces nouvelles fonctions et j'espère arriver aux mêmes conclusions que Mme la Présidente. Durant toute la soirée, je me suis dit que j'espérais pouvoir mener une séance de cette manière. Il y a près de 2 ans, M. Pierre-Alain Gerber m'avait téléphoné pour me dire « Est ce qu'on peut te nommer comme 2^{ème} vice-président ? », j'ai d'abord refusé, mais ensuite, j'ai accepté et me voilà. Durant ces deux dernières années, cela m'a permis de me préparer.

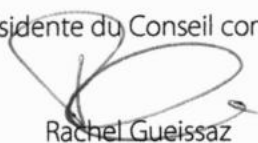
J'ai un peu le trac mais je pense que ça va aller, j'espère vous aurez de la patience avec moi et que vous me soutiendrez dans cette nouvelle tâche afin d'œuvrer pour notre commune. Je me réjouis de vous retrouver en octobre.

Fin de citation

Mme la Présidente remercie l'Assemblée de sa participation et de son travail, souhaite un bel été à chacun. Elle rappelle le prochain conseil en date du 26 octobre 2020.

La séance est levée à 22h27.

La Présidente du Conseil communal



Rachel Gueissaz



La secrétaire



Stéphanie Bassi

Annexe :

Postulat A. Bonnevaux « Un audit général et complet de tous les dicastères et services Communaux par une société d'audit entièrement neutre et indépendante »

Motion « Pour un soutien aux énergies renouvelables sur la commune : centrales solaires participatives »

Conseil Communal du 29.06.2020

POSTULAT

1 Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

2 Pour faire suite à la séance du conseil communal du 09 décembre 2019 et à la demande du bureau du conseil, de la Présidente du Conseil et des préfets, je transforme donc la motion en postulat.

3 Je propose a ce conseil communal de bien vouloir, selon le règlement du Conseil, soutenir et prendre en considération le postulat suivant :

4 La Municipalité de Ste-Croix étudiera et rapportera dans les plus brefs délais la possibilité de procéder à un audit général et complet de tous les dicastères et services de la commune par une société entièrement neutre et indépendante. Et d'en évaluer le coût.

5 Pourquoi un audit ?

Vu la baisse des revenus, de l'augmentation constante des charges , de la diminution des contribuables et de la future péréquation qui s'annonce certainement moins généreuse.

6 De l'augmentation inexorable de notre dette qui va avoisiner les 50 millions, donc des hausses obligatoires des impôts et toujours moins de revenus.

7 A quoi sert un audit ?

Un audit sert à identifier les difficultés et les efforts à faire pour pouvoir budgeter, financer et développer notre commune de manière sereine et pérenne, en relevant également se qui va bien.

Un audit sert surtout à donner à la Municipalité un fil conducteur qui pourrait servir aux prochaines autorités dès 2021.

8 Le but d'un audit n'est pas de couper de têtes ou de licencier des employés. Mais bien pour améliorer les fonctionnements et les résultats de notre commune.

9 Un audit n'est pas un match gauche-droite, ou il y a un perdant, mais surtout que des gagnants pour responsabiliser chaque Conseillère et Conseiller communal en pensant à ceux qui vont suivre et nous suivre et nous remplacer en leur laissant un bel avenir et pas une dette trop lourde.

10 Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, les grandes lignes de mon postulat et je demande à ce conseil de bien vouloir le prendre en considération pour le transmettre à la Municipalité .

Merci de votre attention.

Alain Bonnevaux

Motion : Pour un soutien aux énergies renouvelables sur la commune : centrales solaires participatives

Madame la présidente, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Au conseil de décembre, M. Herminjard a fait part de son étonnement quant à la non construction de panneaux solaires sur les bâtiments de la commune. Le Municipal Guignard a répondu que la commune était limitée par le plafond d'endettement.

Si la commune ne peut pas investir, vu le cadre légal et ses capacités financières, ses citoyens le peuvent peut-être !

En effet, des villes comme Renens, Genève, Lausanne ou encore Delémont ont lancé avec succès le modèle de centrale solaire participative. Ce concept repose sur la commune, qui met à disposition l'un de ses toits, et sur les habitants de la commune, qui, via un financement participatif, peuvent investir dans la construction d'une centrale de production d'électricité propre et locale.

L'avantage de cette méthode et qu'elle permet à la commune de réaliser son potentiel de production photovoltaïque, de baisser ses charges, et, il faut encore l'ajouter, cela donne une belle image de notre commune : une commune écologique, engagée, dynamique, et ensoleillée (effectivement, à Sainte-Croix en hiver il y a du soleil !). De plus, pour habitants qui investissent dans la centrale participative, l'avantage est clair : ils deviennent des acteurs de la transition écologique en gagnant un peu d'argent.

Cette motion demande donc à la municipalité de :

- 1) Entrer en contact avec les communes qui ont déjà lancé des démarches similaires, afin d'apprendre des processus qui ont déjà eu lieu ailleurs en Suisse ;
- 2) Identifier les bâtiments qui se prêtent le plus à cette démarche (bonne orientation au soleil, autoconsommation élevée). Je pense que la commission de l'énergie pourrait participer à cette démarche ;
- 3) Etablir un budget approximatif pour les bâtiments sélectionnés ;
- 4) Etudier le règlement communal pour voir si une telle opération est possible, et si ce n'est pas le cas, de faire un préavis pour le modifier.

Par la suite, la commune pourra favoriser et soutenir (par exemple au niveau de la communication) la mise en place d'un financement participatif, « crowdfunding »

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette motion,

Pour le groupe PLR,

Numa Gueissaz